



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
Service eau, environnement
Unité Biodiversité, Bruit et Energies

NOTE DE PRESENTATION

Projet d'arrêté autorisant l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques à capturer et transporter des poissons à des fins scientifiques ou sanitaires dans le département de la Loire-Atlantique

Conformément à l'article 7 de la charte de l'environnement et à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement applicable aux décisions individuelles de l'Etat et de ses établissements publics.

Contexte et objectifs des projets de décision :

L'article L.436-9 du code de l'environnement permet au préfet de délivrer des autorisations de capture, transport ou vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques en vue notamment du sauvetage, du dénombrement, de la reproduction, du soutien au repeuplement piscicole et de la correction des déséquilibres biologiques.

La présente consultation porte sur la demande d'autorisation déposée par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques pour réaliser des pêches scientifiques ou sanitaires dans les cours d'eau et plans d'eau du département de la Loire-Atlantique.

La capture des poissons est réalisée en mode de pêche active ou passive, à l'aide de matériel électrique, pièges, engins ou de filets.

Les poissons capturés sont identifiés, pesés, mesurés, puis sont relâchés vivants sur le site de capture, excepté les espèces dites "nuisibles" (poissons-chats, perches soleil, écrevisses rouges de Louisiane, ...), celles-ci doivent être détruites et non remises à l'eau. Cependant, quelques spécimens peuvent être prélevés pour être étudiés en laboratoire. Un rapport de synthèse sur les opérations réalisées est transmis à la DDTM.

Date et lieux de la consultation :

En application de l'article L120-1 du code de l'environnement le projet d'arrêté autorisant l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques à capturer et à transporter de poissons à des fins scientifiques ou sanitaires dans le département de la Loire-Atlantique est mis à la consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du 09 mars 2015 au 30 mars 2015 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

- directement en ligne en précisant " Projet autorisant l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques à capturer et à transporter des poissons à des fins scientifiques ou sanitaires dans le département de la Loire-Atlantique" à l'adresse suivante :

ddtm-see-eecc@loire-atlantique.gouv.fr

- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, environnement
Unité Biodiversité, Bruit et Energies
10 Bd Gaston Serpette
BP 53606
44036 NANTES CEDEX 1.

Ce projet d'arrêté est également consultable à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.